

Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

"Le premier diplôme pour se professionnaliser dans l'animation"

# CPJEPS

"76% de réussite sur les 2 dernières promotions"

## Animateur

Animateur d'activités et de vie quotidienne

### **LE CPJEPS**

C'est un diplôme de niveau 3 permettant de se former à l'animation en accueils collectifs de mineurs : accueils périscolaires, accueils de loisirs, séjours de vacances.

### **OBJECTIFS**

Cette formation du CPJEPS vous permet d'apprendre à :

- Participer au projet et à la vie de la structure
- Animer les temps de vie quotidienne d'un groupe
- Concevoir des activités en direction d'un groupe
- Animer des activités en direction d'un groupe



#### **Réunion d'information**

28 Juin 2023 à Rennes

#### **Date limite du dépôt de dossier**

10 Juillet 2023

#### **Dates de la formation (Rennes)**

11 Septembre 2023 au 30 Août 2024 à Rennes

#### **Date limite du dépôt de dossier**

10 Juillet 2023

#### **Dates de la formation (Quimper)**

6 Septembre 2023 au 30 Août 2024

## LES DU CPJEPS

- + Des pratiques d'activités parmi les domaines de l'expression, de l'activité physique, des activités scientifiques et techniques.
- + Des visites de structures pour rencontrer des acteurs de terrains et découvrir de nouvelles pratiques.
- + Un accompagnement individualisé aux épreuves certificatives
- + Possibilité de formation en contrat d'apprentissage
- + Possibilité de passage du PSC1 en formation

Un abonnement inclus dans la formation à la médiathèque éducative des Ceméa

  
**YAKAMEDIA**  
LA MÉDIATHÈQUE ÉDUCATIVE DES CEMÉA

**QUALIF** Emploi 

## **POUR Y ACCÉDER**

Conformément à la réglementation, les exigences préalables requises pour accéder à la formation sont :

- Être titulaire de l'une des attestations de formations relatives au secourisme suivantes: PSC1 . AFPS . PSE 2 . AFGSU . SST
- Être capable de prendre en charge un groupe pour un temps de vie quotidienne ou d'activités en sécurité

Il faut également: une structure d'alternance, un financement, avoir complété le dossier d'inscription et réussi les tests de sélection.

Les exigences préalables sont vérifiées et attestées par l'organisme de formation dans les conditions mentionnées par le dossier d'habilitation.



## **ORGANISATION DE LA FORMATION**

- 12 mois en formation / formation de 2 jours par semaine hors vacances scolaires
- 2 séjours d'une semaine de formation en résidentiel
- 497 heures aux CEMÉA
- 1015 heures en structure

Pour les personnes déjà en poste, ces heures sont comprises dans le cadre habituel de votre temps de travail.

La formation est organisée en alternance avec des sessions de 2 jours/semaine par mois et des journées focus.



## **UNITÉS CAPITALISABLES**

UC1 : Participer au projet et à la vie de la structure

UC2 : Animer les temps de vie quotidienne d'un groupe

UC3 : Concevoir des activités en direction d'un groupe

UC4 : Animer des activités



## **EMPLOIS VISÉS**

Animateur.rice enfance jeunesse, animateur.rice en accueil de loisirs, animateur.rices en accueil de loisirs périscolaire, animateur.rice en séjour de vacances, animateur.rice socio-culturel.le.

Les activités s'exercent au sein de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) et du secteur privé (associations, structures commerciales, ...)



## **MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES**

Le CPJEPS est délivré par la Direction Régionale Académique de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (DRAJES), après validation de chacune des 4 UC de la formation.

Le jury régional, après examen des résultats des épreuves certificatives, arrête une décision concernant les 4 unités capitalisables (UC). Suite au jury final, si validation des UC, le diplôme est délivré par la DRAJES.

### **Tarif**

Sur devis sur la base de minimum 11€/h  
La formation peut être prise en charge à 100% dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

### **Contact**

pour un devis / dossier d'inscription  
contacter :  
accueil@cemea-bretagne.fr  
02.98.90.10.78